

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°2 du mardi 30/10/2018 à 12h15  
(6220)

## PROCES VERBAL N°2

Présent(es) en séance :	<u>Corps professoral</u> : Patrick Badillo ; Luisa Gagliardi ; Frédéric Giraut ; Simon Hug; Anne Sgard ; <u>Corps du CER</u> : Aline Acevedo ; Pablo de Roulet ; Marlyse Debergh ; Davy-Kim Lascombes ; <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau ; <u>Corps des étudiants</u> : Matthieu Debief ; Léonhard Unterlerchner ; Johanna Yakoubian.
Absent(es)/Excusé(es) :	<u>Corps professoral</u> : Rémi Baudoui donne procuration à Simon Hug; Mathilde Bourrier; <u>Corps du PAT</u> : Blaise Dupuis donne procuration à Sandrine Billeau ;
Sont également présent(es) :	<u>Doyen</u> : Bernard Debarbieux; <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera; <u>CER/CAE</u> : Gaëtan Clavien; <u>Corps des étudiants</u> : Vestin Hategekimana; <u>Assistante de l'Administratrice</u> : Marie-Anne Berazategui.
Procès verbal assuré par	Marie-Anne Berazategui / début séance 12h20, fin 13h10.
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers</li> <li>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente</li> <li>3. Modification de la composition du conseil participatif et accueil d'un nouveau membre.</li> <li>4. Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en socioéconomie</li> <li>5. Modification de la composition du comité scientifique du Master en développement territorial</li> <li>6. Modification de la composition de la commission de planification</li> <li>7. Programme Candoc + 20 - nouvelles règles.</li> <li>8. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 26 octobre 2018)</li> <li>9. Divers</li> </ol>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers		<b>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Aucun divers n'est annoncé</b>	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente		<b>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.</b>	
3	Conseil participatif	Modification de la composition du conseil participatif et accueil d'un nouveau membre.	<p>Mme Aline Acevedo (CER) a été élue conformément à la procédure règlementaire (en remplacement de M. Jamieson Myles).  Une procédure est en cours pour la validation de la candidature de M. Louis Megroz (ETU) en remplacement de Mme Nesrine Ghulam.  En principe, M. Louis Megroz pourra siéger à la prochaine séance du conseil participatif du 20 décembre 2018.  M. Mathieu Couttenier, en congé extraordinaire, a donné sa démission ; le corps des professeur-e-s est invité à transmettre le nom d'un-e remplaçant-e.</p> <p>Le professeur Simon Hug indique que la professeure Mathilde Bourrier souhaiterait également être remplacée. Il faudra donc procéder à la nomination de 2 membres pour le corps professoral.</p>		
4	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en socioéconomie	<p><b>Mme Solène MORVANT directrice en lieu et place de M. Jean-Michel BONVIN</b>  <b>M. Lucio BACCARO démission</b>  M. Jean-Michel BONVIN  Mme Jaya KRISHNAKUMAR (GSEM)  Mme Clémentine ROSSIER  CAE: M. Mathieu PETITE  CER: <b>Mme Aude MARTENOT sera remplacée par Mme Rojin SADEGHI</b>  ETU: Mme Siboney MINKO</p>	<b>Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
5	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du Master en développement territorial	<p>M. Laurent MATTHEY (UNIGE)  <b>M. Jörg BALSIGER (UNIGE)</b>  M. Rémi BADOUI (UNIGE)  M. Hy DAO (UNIGE)  Mme Natacha GUILLAUMONT (hepia)  M. Frédéric GIRAUT (UNIGE)  M. Nicolas PHAM (hepia)  M. Pierre-Alain RUMLEY (UNINE)  Mme Nicole EFRANCEY DAO, conseillère aux études  M. Yannick ROUSSELOT, Assistant  <b>M. Robin SCHMIDT, étudiant sera remplacé par M. Arthur Modoianu</b>  <b>M. Colin PEILLEX, (suppléant) sera remplacé par M. Adrien Junot (suppléant)</b></p>	<b>Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.</b>	
6	Décanat	Modification de la composition de la commission de planification	<p>Prof. : Bernard Debarbieux  Prof. : <b>Pascal Sciarini sera remplacé par Jonas Pontusson dès le 1er février 2019</b>  Prof. : Frédéric Giraut  Prof. : Mathilde Bourrier  Prof. : Bruno Amable  CER : Lucas Perrig  Etu. : Matthieu Debief  PAT : Sylvie Huber</p>	<b>Cette modification est approuvée à l'unanimité.</b>	
7	Conseil participatif	Programme Candoc + 20 - nouvelles règles.	<p>Le suivi budgétaire de la faculté pour l'année écoulée montre que la consommation des OVHS est désormais supérieure à la dotation annuelle (la différence est prise sur les reliquats des années antérieures). Afin de ne pas consommer plus que la dotation allouée annuellement, il est proposé de réduire le coût du programme candoc+20 et de préciser les conditions d'accès pour les assistants de recherche.</p> <p>Ce point sera discuté lors du prochain collège des professeurs et un retour sera présenté au prochain conseil participatif.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Les pistes explorées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le statut candoc+20% serait strictement réservé aux candoc FNS dont le requérant principal du projet et le directeur de thèse sont en SdS.</li> <li>▪ Les doctorant.e.s candoc auraient un « droit de tirage » pour un +20% pendant 3 années sur les 4 auxquelles ils peuvent prétendre sur budget FNS ;</li> <li>▪ Les subdivisions seraient invitées à prévoir un 20% sur leur dotation DIP pour les candoc qui seraient demandeurs d'une quatrième année de financement complémentaire ;</li> <li>▪ La planification de leur utilisation du programme devrait faire l'objet d'un accord entre le/la bénéficiaire, le/la directeur/trice de thèse et le/la directeur/trice de la subdivision dans laquelle le/la candoc est enregistré.e.</li> <li>▪ La liberté de dédier ce 20% à de l'enseignement ou à de la recherche n'est pas remise en cause. Il est proposé que les cahiers des charges d'enseignement privilégient des interventions en master, dans le domaine de compétence du/de la doctorant/e, sur des interventions en bachelor</li> </ul>		
8	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 26 octobre 2018)	<p><i>Question du corps des étudiants</i></p> <p><b>Bachelor:</b> <i>Concerne le cours d'IDS (Introduction aux démarches scientifiques) de première année de Bachelor.</i></p> <p>« Nous souhaiterions savoir où en sont les discussions concernant ce cours qui a déjà fait l'objet de nombreuses plaintes de la part des étudiant-e-s.</p> <p><i>Qu'est-il prévu pour le semestre prochain? »</i></p> <p>Le Doyen indique qu'il a déjà été informé de ce problème et que le décanat a déjà commencé à travailler pour trouver une solution qui pourrait convenir à tous et reviendra vers le conseil participatif dès qu'il aura finalisé le projet. Il rappelle que ce cours est destiné à sensibiliser les étudiants sur les différentes formes de méthodologies de recherche.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p><b>Master :</b> <i>Concerne le mémoire et le rapport de stage.</i></p> <p><i>« Est-il exact que présenter un rapport de stage (à la place du mémoire) ne donne pas accès au doctorat?</i></p> <p><i>Est-ce un pré-requis formel ou informel (laissé à l'appréciation du/de la professeur-e)?</i></p> <p><i>Est-ce variable en fonction des départements/instituts, ou est-ce valable pour toute la Faculté (certains départements demandent-ils le mémoire comme pré-requis, et d'autres pas)? »</i></p> <p>Le conseiller aux études, Gaetan Clavien précise qu'il n'y a pas de « rapport de stage » mais un « mémoire de stage », ce qui garantit un véritable travail de l'étudiant sur les aspects conceptuels et théoriques de son sujet de stage/mémoire.</p> <p>Dans tous les cas de figure, l'accès au doctorat n'est pas direct et passe par une procédure de candidature.</p> <p>Pour certaines mentions du doctorat SdS, science politique par exemple, les directives internes stipulent qu'il faut avoir au minimum fait 5 au mémoire de master (art.1). L'article 2 précise cependant que « Les candidats qui ne satisfont pas aux conditions fixées dans l'article 1 peuvent être admis moyennant la réussite d'un programme de formation, d'enseignements co-requis ou de travaux complémentaires décidés par le Comité scientifique ».</p> <p>De manière générale, le mémoire de stage a un caractère plus professionnalisant que le mémoire de maîtrise.</p> <p>Le mémoire de stage dans le MDT n'est pas jugé inapproprié à une candidature au doctorat SDS, mention "Aménagement du territoire et urbanisme".</p> <p>De manière générale, il n'y a pas de prérequis sur la nature du mémoire pour candidater au doctorat. Si le doctorat est effectué à l'étranger, il faut se plier aux exigences de l'institution étrangère.</p>		
9	Conseil participatif	Divers	Aucun divers n'est annoncé		